



PAROISSE DE SAINT-CÔME

PROVINCE DE QUÉBEC

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL

Aux Contribuables de la susdite paroisse

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, ALICE RIOPEL directrice générale de la susdite paroisse, que lors de sa séance ordinaire du QUATORZIÈME jour du mois de DÉCEMBRE 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTÉ LE RÈGLEMENT NO 560-2015

**AYANT POUR EFFET DE MODIFIER L'ARTICLE 1 DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 495-2012
RELATIF À LA CONSTRUCTION DU MANOIR LES MÉSANGES.**

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et entrera en vigueur selon la Loi.

DONNÉ à SAINT-CÔME ce 18^e jour de DÉCEMBRE DEUX MILLE QUINZE.

Signé


DIRECTRICE GÉNÉRALE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à SAINT-CÔME certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, entre 13h et 16h de l'après-midi, le dix-huitième jour de décembre DEUX MILLE QUINZE.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce DIX-HUITIÈME jour de DÉCEMBRE DEUX MILLE QUINZE.

Signé


DIRECTRICE GÉNÉRALE